

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier.

Aménagement forestier

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE ROPPENTZWILLER

Département (s) : 68 - Haut-Rhin

2015 - 2034

Surface cadastrale 80,15 00 ha

Surface retenue pour la gestion 80,15 ha

Altitudes extrêmes : 370 m - 440 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement Alsace



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

**Direction Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt**

Service Régional de l'Economie Agricole
et Forestière

Département du Haut-Rhin
Forêt Communale de ROPPENTZWILLER
Contenance cadastrale : 80,1500 ha
Surface de gestion : 80,15 ha
Révision d'aménagement forestier
2015-2034

**Arrêté d'aménagement
portant approbation du document
d'aménagement de la forêt de
ROPPENTZWILLER
pour la période 2015-2034**

**Le Préfet de la Région Alsace,
Préfet du département du Bas-Rhin,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** les articles L124-1, 1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, 2°, D214-15 et D214-16 du Code Forestier,
- VU** le schéma régional d'aménagement de la région Alsace approuvé en date du 31 août 2009,
- VU** l'arrêté ministériel en date du 26 juillet 1997 réglant l'aménagement de la forêt communale de ROPPENTZWILLER pour la période 1997 – 2014,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2015/70 du 03 août 2015 portant délégation de signature à M. Eric MALLET, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace pour l'approbation des aménagements forestiers des forêts relevant du Régime Forestier visés par l'article L214-3 du Code Forestier,
- VU** la délibération du conseil municipal de la commune de ROPPENTZWILLER en date du 27 mars 2015, déposée à la Sous-Préfecture à Altkirch le 07 avril 2015, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté,
- SUR** la proposition du Délégué Territorial de l'Office National des Forêts,

ARRETE

Article 1 : La forêt communale de ROPPENTZWILLER, département du Haut-Rhin, d'une contenance de 80,15 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse tout en assurant ses fonctions écologique, sociale et de protection physique dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

La forêt est aussi concernée par les périmètres de protection rapprochée et éloignée de captage d'eaux divers.

Article 2 : Cette forêt boisée en totalité, soit 80,15 ha, est composée de hêtre (28 %), de chêne sessile ou pédonculé (29 %), de charme (17 %), d'épicéa (6 %), d'érable sycomore (4 %), de frêne commun (4 %), de chêne rouge (3 %), de merisier (3 %), d'autres feuillus (4 %) et d'autres résineux (2 %).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière dont conversion en futaie régulière sur 59,06 ha et en futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière sur 21,09 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne (37,40 ha) et le hêtre (42,75 ha). Les autres essences seront maintenues ou favorisées comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

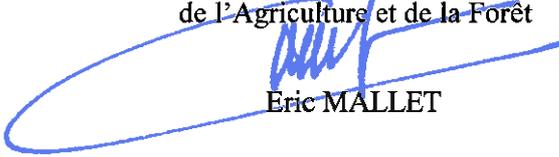
Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2015-2034) :

- la forêt sera divisée en 4 groupes de gestion :
 - un groupe de régénération, d'une contenance de 19,73 ha, avec aucune surface nouvellement ouverte en régénération ;
 - un groupe de jeunesse, d'une contenance de 13,10 ha, qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements et qui pourra être parcouru par une première coupe d'éclaircie en fin de période ;
 - un groupe d'amélioration, d'une contenance de 26,23 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation de 7 ans en moyenne ;
 - un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 21,09 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée riche en perches selon une rotation de 7 ans ;
- la desserte du massif fera l'objet d'entretiens réguliers ;
- l'Office National des Forêts informera régulièrement la commune de ROPPENTZWILLER de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et cette dernière mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement, en optimisant et suivant la capacité d'accueil, et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plan de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et le Délégué Territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Alsace.

Fait à Strasbourg, le 17 novembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt


Eric MALLET

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH
COMMUNE DE ROPPENTZWILLER

Nombre de conseillers élus

15

Nombre de conseillers en fonctions

15

Nombre de conseillers présents

14

Date de convocation

18/03/2015

Date d'affichage

23/03/2015

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2015

Sous la présidence de : M. EGGENSPILLER Jean-Claude, Maire

Membres présents : MM. BILGER Michel, KLOCKER Philippe et MESSINGER Fabrice, Adjoint
MM. MORÉ Eric, KNOLL Pascal, Mme RICHART HEMMERLIN Michèle, M. TURKAUF Yannick, Mmes
MUNCH Caroline, ARTZNER Nadia, ALLEMANN Barbara, MM. BRAND Serge, SCHMITT Fabrice et
Mme KUTTLER Claudine.

Membre absent avec excuses : Mme BEHA Céline procuration à M. MORÉ Eric.

Membre absent sans excuses : Néant

Secrétaire de séance : Mme Sonia FAVALE.

Objet : O.N.F. - Approbation de l'aménagement forestier 2015-2034

M. MESSINGER rappelle la délibération du 10/12/2014 lors de laquelle le conseil municipal avait donné un accord de principe au projet d'aménagement forestier pour la période 2015-2034 tel que proposé par l'ONF, sous réserve de précisions quant aux engagements financiers liés à l'approbation de ce document.

Mme POMPERMEIER précise en préambule que l'élaboration de ce document constitue une des missions régaliennes de l'ONF, régie par le Code Forestier.

L'ONF préconise une gestion forestière assurant la préservation du patrimoine tout en répondant au rôle social et écologique de la forêt.

Pour les coupes, il est prévu un passage régulier à rotation en moyenne de 5,6 ou 7 ans avec intervention adaptée à la nature des peuplements.

Pour les travaux, il est prévu des interventions en dégagements de semis, fourrés, etc, ainsi que des compléments ponctuels en plantation de chêne. Il sera également procédé à des nettoyages après coupes en faveur des tiges d'avenir et des travaux d'entretien de voiries seront réalisés en fonction des besoins.

Ce projet d'aménagement sur 20 ans devrait permettre de récolter près de 462 m³/an.

Les dépenses pour travaux représenteraient 34 % des recettes prévues pour cette période.

Mme POMPERMEIER précise également que l'ONF proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement : la commune décidera donc annuellement de la programmation de ces opérations.

Entendu les explications de Mme Mélanie POMPERMEIER, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

CONSIDERANT que la nature et l'importance des coupes ainsi que les travaux à entreprendre dans les 20 ans sont de nature à assurer la pérennité de la forêt communale ;

APPROUVE le projet d'aménagement forestier pour la période 2015-2034 tel que proposé par l'ONF.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

ROPPENTZWILLER, le 2 avril 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216802843-20150327-27032015-1-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2015

Pour le Maire,

L'Adjoint :

Fabrice MESSINGER

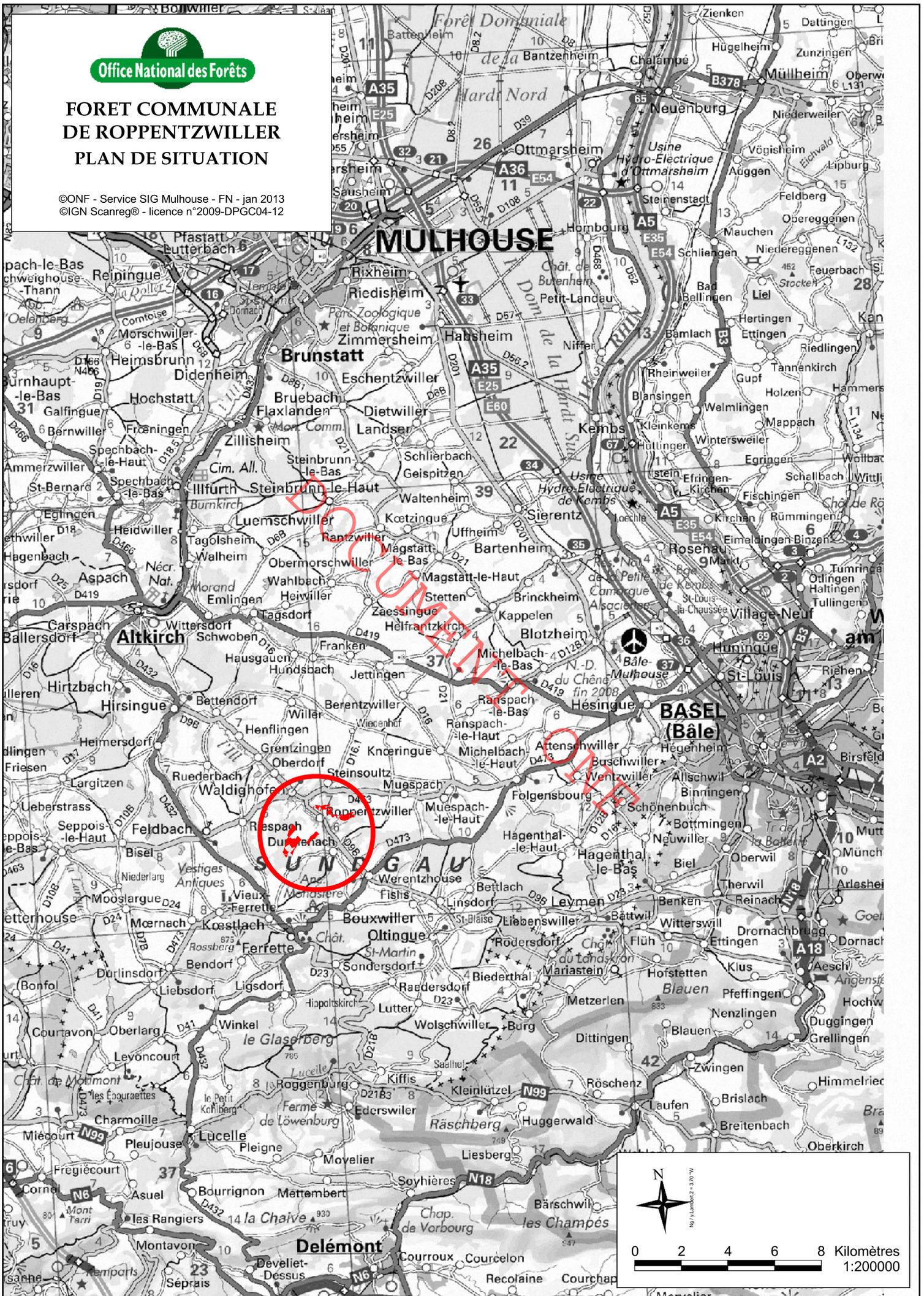


[Handwritten signature]



FORET COMMUNALE DE ROPPENTZWILLER PLAN DE SITUATION

© ONF - Service SIG Mulhouse - FN - jan 2013
© IGN Scanreg® - licence n°2009-DPGC04-12



NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE ROPPENTZWILLER

2015 - 2034

Le contexte :

La forêt communale de ROPPENTZWILLER (80,15 ha) fait partie de la région IFN (Inventaire forestier national) Sundgau.

Elle est située sur des reliefs peu prononcés de part et d'autre de l'III. Il s'agit d'une hêtraie - chênaie pour l'essentiel, assez bien équilibrée entre les différentes catégories de bois (jeunesse à peuplements adultes ou mûrs).

Les enjeux principaux de la forêt :

Elle présente un enjeu de production moyen à fort (moyen pour la partie majoritaire qui correspond à des stations forestières sur cailloutis).

Sa vocation sur le plan social est essentiellement de type ordinaire, avec une mention spéciale pour le périmètre rapproché de captage.

Ses enjeux de biodiversité sont ordinaires. L'aspect diversité sera régulièrement amélioré par le maintien sur place d'arbres morts ou à cavités et le travail de structuration des lisières.

Elle sert aussi de refuge au gibier et fait partie d'un lot de chasse communal. Notons que l'équilibre sylvo-cynégétique est établi, mais que les plantations nécessitent la mise en place de protections.

Bilan de l'aménagement précédent :

La mise en œuvre du programme d'action précédent a permis de récolter près de 430 m³/an (période de référence 2003 - 2012), dont près de 260 m³ en bois d'œuvre ou de bois d'industrie et d'assurer un revenu net de près de 124 €/ha/an.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Le document d'aménagement est l'outil de gestion qui répond aux exigences du Code forestier.

C'est la somme des analyses et des choix qui déterminent les actions à conduire sur la forêt publique, en assurant une cohérence et une vision d'ensemble. Ceci pour une période de vingt ans.

Pour la FC Roppentzwiller, il s'agira de

- de poursuivre le renouvellement des peuplements sur un Gr (groupe de régénération) de 19,73 ha faisant partie des 59,06 ha traités en futaie régulière
- d'assurer la conduite de 21,09 ha en traitement futaie irrégulière.

Les conditions stationnelles induisent le choix de deux essences objectif : le chêne sessile (localement pédonculé) et le hêtre.

La gestion préconisée assure la préservation d'un patrimoine, tout en répondant au rôle social et écologique de la forêt.

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Il prévoit un passage régulier à rotation en moyenne de 5, 6 ou 7 ans, avec intervention adaptée à la nature des peuplements.

pour les travaux :

il est prévu des interventions en dégagements de semis, fourrés, etc... ainsi que des compléments ponctuels en plantation de chêne ;

il sera également procédé à des nettoyages après coupes en faveur des tiges d'avenir ;

enfin, des travaux d'entretien de voiries seront réalisés en fonction des besoins

Bilan prévisionnel :

La mise en oeuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter près de 462 m³ aménagement / an, dont 200 m³ de bois d'oeuvre, le reste en bois d'industrie ou de chauffage.

Ce chiffre marque une progression de 10 % par rapport aux récoltes passées et tient compte de l'accroissement en volume de ce type de forêt et de l'état de maturité des peuplements, qui est de l'ordre de 5,5 m³/an . Il induit un bilan financier prévisionnel dans la bonne moyenne sundgauvienne. Les dépenses pour travaux représentent 34 % des recettes nettes prévues.

DOCUMENT ONE

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE ROPPENTZWILLER
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	68 - Haut-Rhin
Communes de situation	Roppentzwiller
N° ONF de la région nationale IFN de référence	422- Sungdau
Schéma régional d'aménagement de référence	Alsace

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2015	2034

Détail des forêts aménagées		<i>dernier aménagement</i>			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	<i>date arrêté</i>	<i>année de début</i>	<i>année d'échéance</i>
Forêt communale de Roppentzwiller	F08913U	80,15 00 ha	26/07/1999	1997	2014

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	80,15 00 ha
Surface retenue pour la gestion	80,15 ha
Surface boisée en début d'aménagement	80,15 ha
Surface en sylviculture de production	80,15 ha

COMMENTAIRES : La superficie de la FC était de 78,96 ha en 1997. Elle est actuellement de 80,15 ha.

Notons que, en toute rigueur, la surface boisée serait de 80,14 ha, si l'on tient compte de la présence d'un relais herzien, qui occupe un are, parcelle 6.

Précisons encore, que deux zones 'hors production' (3y pour 0,18 ha dépôt de matériaux inertes et 6y 0,56 ha zone 'prairie + arboretum' sont restées au stade d'unités d'analyse et ont été intégrées dans l'UG voisine de production c.f carte d'aménagement.

Notons enfin, que cette surface sera amenée à progresser, avec la décision entérinée par délibération du conseil municipal du 2 octobre 2013 qui demande l'application au régime forestier de 0,74 ha de bois communaux (procédure d'application en cours).

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet	faible	moyen 60 ha	fort 20 ha	80 ha
Fonction écologique		ordinaire 80 ha	reconnu 0 ha	fort	80 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 75 ha	reconnu 5 ha	fort	80 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 80 ha	faible	moyen	fort	80 ha

COMMENTAIRES : La forêt est essentiellement située sur cailloutis, avec un enjeu de production moyen (cf § 1.3)

Du point de vue de l'écologie elle répond à un enjeu ordinaire (pas de classement spécifique relatif à l'environnement) et du point de vue social à un enjeu local, sauf la zone de protection rapproché de captage dans les parcelles 4 et 5 qui est d'enjeu reconnu ou moyen.

Enfin, l'enjeu de protection contre les risques naturels est sans objet.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Forêt de protection (foncière)		
Cœur de parc national		
Réserves naturelles nationales ou régionales		
Réserve biologique intégrale (RBI)		
Réserve biologique dirigée (RBD)		
Arrêté de protection de biotope		
Site inscrit		
Site classé		
Monuments historiques inscrits		
Monuments historiques classés		
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	5 ha	périmètre rapproché
Autres (libellé à formuler dans cette case)		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : le périmètre rapproché de captage induit un enjeu moyen, vis-à-vis de la fonction sociale, pour cette zone forestière.

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Aire d'adhésion de parc national		
Parc naturel régional		
Charte Forestière de Territoire		
Natura 2000 habitats (ZSC)		
Natura 2000 oiseaux (ZPS)		
ZNIEFF de type I		
ZNIEFF de type II		
Plan de prévention des risques naturels prévisibles		
Plan de prévention risques incendie		
Zone de rétention eau		
Réserve nationale de chasse		
Pastoralisme		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		

Il n'existe pas de zonage du territoire pouvant orienter les décisions : Parc régional, Charte Forestière de territoire, ZNIEFF, Natura 2000, plans de prévention...

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : sans objet

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	8 ha
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : Les problèmes sanitaires correspondent au frêne qui représente 21 % du volume sur pied, soit près de 8 ha, avec l'évolution incertaine de la chalarose (maladie cryptogamique), où l'agent pathogène est le champignon 'chalara fraxinea' sera à surveiller ; actuellement des dépérissements, en particulier parmi les jeunes tiges sont patents.

Éléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	1 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	

Pratique de l'affouage	
Dispositifs de recherche	
Importance sociale ou économique de la chasse	

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : notons une sensibilité particulière des sols de l'UG 12j partie, qui correspond à la station forestière chênaie pédonculée - frênaie hygrocline à mésohygrocline riche sur limon (1,04 ha)

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
pour mémoire : Relais herzien parcelle 6 sur 1 are	
et qui impose une DICT (pas d'impact fort)	

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : sans objet, hormis l'impact plutôt faible du relais herzien en parcelle 6

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	370 m	440 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
SII	hêtraie calcicole sur limon carbonaté	0,76 ha	1%
SIII	hêtraie neutro-calcicole sur limon décarbonaté	0,81 ha	1%
SIV1	chênaie-hêtraie sur cailloutis neutrophile	41,90 ha	52%
SIV2	chênaie-hêtraie sur cailloutis acidiline	12,55 ha	16%
SIV3	chênaie-hêtraie sur cailloutis acidiphile	4,43 ha	6%
SV1	chênaie-hêtraie sur limon neutronitrocline fraîche	6,05 ha	8%
SV2	chênaie-hêtraie sur limon neutrocline mésophile	11,80 ha	15%
SV3	chênaie-hêtraie sur limon acidiline mésophile	0,35 ha	0%
SVIII	chênaie pédonculée - frênaie hygrocline à mésohygrocline riche sur limon	1,50 ha	2%
TOTAL		80,15 ha	

COMMENTAIRES : La forêt comporte neuf stations forestières de la région naturelle du Sundgau.

La chênaie-hêtraie sur cailloutis acidiline est majoritairement représentée.

La potentialité des stations forestières induit un accroissement de l'ordre de 5 à 6 m³/ha/an. Cela confère un enjeu de production moyen à fort (gradient directement fonction des stations forestières existantes).

La notion d'unité stationnelle est la synthèse des types forestiers, des sols, de la topographie et du climat. Elle améliore la connaissance du milieu, pour notamment en déduire les essences adaptées.

Notons que les DRA/SRA désignent ces stations par hêtraie chênaie ou chênaie pédonculée frênaie .

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Chêne rouvre ou pédonculé	29%
Hêtre	28%
Charme	17%
Epicéa commun	6%
Frêne commun	4%
Erable sycomore	4%
Chêne rouge	3%
Merisier	3%
Autres feuillus	4%
Autres résineux	2%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES : Les chênes indigènes et le hêtre restent majoritairement représentés, suivis d'assez loin par le frêne et l'érable sycomore.

Parmi les chênes, le chêne sessile est d'avantage présent que son cousin le chêne pédonculé.

Autres feuillus : aulne glutineux, bouleau verruqueux, érable champêtre, érable plane, peuplier de culture, alisier torminal.

Autres résineux : mélèze d'Europe, douglas, sapin pectiné, pin weymouth.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
R	Régénération semis à gaulis	0,50 ha	1%
G	Gaulis à bas perchis	13,35 ha	17%
11	Peuplement à petit bois	5,70 ha	7%
12	Peuplement à petit bois avec bois moyen	7,70 ha	10%
21	Peuplement à bois moyen avec petit bois	6,70 ha	8%
22	Peuplement à bois moyen	6,20 ha	8%
23	Peuplement à bois moyen avec gros bois	3,10 ha	4%
31	Peuplement à gros bois avec petit bois	5,70 ha	7%
32	Peuplement à gros bois avec bois moyen	3,10 ha	4%
33	Peuplement à gros bois	3,10 ha	4%
44	Peuplement à gros bois et bois moyen	2,10 ha	3%
50	Peuplement irrégulier déficitaire en gros bois	1,60 ha	2%
51	Peuplement irrégulier à petit bois	5,20 ha	6%
52	Peuplement irrégulier à bois moyen	2,60 ha	3%
53	Peuplement irrégulier à gros bois	1,60 ha	2%
54	Peuplement irrégulier à gros bois et bois moyen	4,70 ha	6%
55	Peuplement irrégulier type	3,10 ha	4%
C2	Peuplement clair à bois moyen	3,10 ha	4%
C3	Peuplement clair à gros bois	1,00 ha	1%
TOTAL		80,15 ha	

COMMENTAIRES : Voir clé d'identification des types de structure en Annexe

L'inventaire de 2013 répartit la forêt en 19 types de peuplements dont le détail figure dans le tableau .

Notons :

- la rareté du type R (semis fourré), tandis que le type G (c. à d. jeunesse plus avancée au stade de fourré, gaulis, bas perchis) est présent pour 17%, ainsi que la relative rareté des peuplements mûrs (types 31 et 33) avec près de 11 % de taux de présence.
 - la présence sur un tiers de la forêt de la famille des peuplements en croissance active (types 11, 12, 21, 22), avec 33 % de surface couverte)
 - la présence pour près de 11 % de la famille des peuplements en maturation (types 23, 32, 44)
 - la présence de structure irrégulière, sur près du quart du couvert (23 % des échantillons ; attention cependant à l'interprétation de cette donnée et au biais induit par la présence du charme, essence très présente en sous-étage).
 - la présence de peuplements clairs (moins de 10 m²/ha de surface terrière), sur 5 % de la forêt
- La forêt est donc plutôt jeune.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	59,06 ha	78,40 ha
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	21,09 ha	
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
Hors sylviculture de production		0,56 ha
TOTAL	80,15 ha	

COMMENTAIRES : Comme en 1997, la forêt sera traitée en futaie régulière, avec cependant, compte des peuplements en place, un groupe de parcelles (6i, 8i, 12i, 17i, soit 23 % de la forêt) traité en Irrégulier .

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne sessile	ou pédonculé	37,40 ha	46,7%	160	65
Hêtre		42,75 ha	53,3%	110	60
TOTAL		80,15 ha			

COMMENTAIRES : Pour l'ensemble de la forêt, deux essences objectif , conduites avec des essences accompagnatrices tel que l'érable sycomore, le frêne, le charme, l'aulne glutineux, etc...se dégagent. Notons que le chêne pédonculé, aux caractères voisins, sera plus en station dans les zones plus fraîches. Le tableau ci-dessus détaille leurs critères d'exploitabilité . Diamètres d'exploitabilité préconisés par qualité EMF (élevé , moyen, faible) : 75 - 65 - 55 cm pour le chêne, 65 - 55 - 45 cm pour le hêtre. Notons encore, que du fait du réchauffement climatique, le hêtre sera amené à régresser.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	11,70 ha
Surface effectivement régénérée	5,09 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

COMMENTAIRES :

Le groupe de régénération de 1997 comportait les parcelles 1a, 12a, 16 déjà entamées à terminer et les parcelles 2, 3, 5, 6a, 15 à entamer (il s'agit de la numérotation de 1997). La possibilité régénération surface était fixée à 11,70 ha, soit 0,65 ha/an durant une période de 18 ans.

En 2013 la régénération des unités 1a (1,74 ha) et 12a (3,35 ha) est quasi terminée (avec la présence de sursréserves) et celles-ci seront classées en jeunesse (1j et 12j) pour les vingt ans à venir. Notons qu'une coupe définitive de résineux a été faite après l'inventaire dans la parcelle 12.

La parcelle 16 présente actuellement un couvert peu dense, avec un volume sur pied de 114 m³ /ha et un taux de recouvrement de la régénération de 66 %. Cette parcelle sera reconduite en régénération, avec un objectif chêne, pour la période 2015 - 2034.

Sont également proposées ou repropoées faisant partie du groupe de régénération, les unités de gestion 2r, 3r, 5r et 15r (numérotation 2015, avec un objectif de hêtre ou de chêne) qui présentent des peuplements actuellement ouverts, avec un volume sur pied respectivement de 186 m³ /ha, 146 m³ /ha, 191m³ /ha et 178 m³ /ha et un taux de recouvrement de la régénération compris entre 36 et 60 % ; voir détail en annexes 3 et 4.

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	59,06 ha		
Surface d'équilibre (Se)	9,44 ha		
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	0,00 ha		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	0,00 ha		
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	19,73 ha		
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler			
Surface à ouvrir (So)	0,00 ha		
Surface à terminer (St)	0,00 ha		
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (sans coupe)			
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	21,09 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	18 m ² /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	14 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	18 m ² /ha	17,8 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10%	18%	A
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	7 tiges/ha	9 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	2,94 ha		

COMMENTAIRES : - voir ci-dessus pour le groupe de régénération

- pour le groupe irrégulier (6i, 8i, 14i, 17i, **traitement avec renouvellement non suivi en surface**), les peuplements sont globalement jeunes, avec un taux de répartition PB, BM, GB (petis bois, bois moyens, gros bois), respectivement de 24, 36, 40 %.

N.B : la répartition de la surface terrière par catégories de bois pour un peuplement irrégulier type (type en équilibre) est préconisée à 18, 33, 49 %, dont 13% de TGB

Conclusion : la fraction de forêt comportant les peuplements classés en irréguliers détaillés ci-dessus gagnera à vieillir un peu. Elle sera, au vu des 18 % de la surface avec une régénération satisfaisante et de la densité de perche (il s'agit bien de **perches d'avenir**), gratifiée de na note A, qui correspond au fait que ces deux indicateurs sont au vert, avec cependant un effort supplémentaire à produire pour le renouvellement en chêne. Notons enfin, que l'objectif de perches et PB d'avenir se situe aux alentours de 28 tiges pour une forêt sundgauvienne

DOCUMENT ONE

2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Division		
Code	Libellé										
AME	amélioration	1	a	1,85	1,85			7			
AMEJ	jeunesse	1	j	1,72	1,72			5			
REG	régénération	2	r	5,60	5,60	0,00	0,00	6			
REG	régénération	3	r	3,21	3,21	0,00	0,00	6			
AMEJ	jeunesse	3	j	1,76	1,76			5			
HSY	<i>hors sylviculture*</i>	3	y								
AME	amélioration	4	a	3,28	3,28			7			
REG	régénération	5	r	3,98	3,98	0,00	0,00	6			
AME	amélioration	5	a	2,13	2,13			7			
IRR	irrégulier	6	i	4,43	4,43			7			
HSY	<i>hors sylviculture*</i>	6	y								
AMEJ	jeunesse	7	j	2,88	2,88			5			
IRR	irrégulier	8	i	6,05	6,05			7			
AME	amélioration	9	a	4,08	4,08			7			
AME	amélioration	10	a	5,82	5,82			7			
AME	amélioration	11	a	4,23	4,23			7			
AMEJ	jeunesse	12	j	4,39	4,39			5			
AME	amélioration	13	a	4,84	4,84			7			
IRR	irrégulier	14	i	5,36	5,36			7			
REG	régénération	15	r	4,32	4,32	0,00	0,00	6			
REG	régénération	16	r	2,62	2,62	0,00	0,00	6			
IRR	irrégulier	17	i	5,25	5,25			7			
AMEJ	jeunesse	18	j	2,35	2,35			5			
Totaux				80,15	80,15	0,00	0,00				

COMMENTAIRES : Les peuplements rencontrés seront classés en trois grands groupes :

- en amélioration (peuplements principalement constitués de bois moyen)
- en amélioration jeunesse, lorsque la structure des peuplements est au stade de gaulis, perchis, avec objectif de sélectionner des perches d'avenir, gage de qualité
- en régénération pour une période de l'ordre de 30 à 45 ans ; il s'agit des peuplements des parcelles 16r déjà bien ouverts, et 2r, 3r, 5r, 15r ouverts dans une moindre mesure, où il s'agira de faire durer les bois sur pied tout en assurant leur renouvellement

Les rotations des coupes seront en moyenne de 5 ans pour les peuplements les plus jeunes, de 6 ans pour ceux à objectif de régénération et de 7 ans pour le reste.

N.B : pour mémoire*, les deux UA (unités d'analyse) hors production (3y pour 0,18 ha dépôt de matériaux inertes et 6y 0,56 ha zone 'prairie + arboretum') ont été intégrées dans l'UG voisine de production c.f carte d'aménagement ; ces zones seront amenées à évoluer.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code coupe	Vol. actuel sur pied m3	Prélèvement préconisé m3	
	Pile	UG	Partie d'UG								
2015	11	a		AME	4,23 ha	4,23 ha	FCHXP1	AMEL		148	
2015	13	a		AME	4,84 ha	4,84 ha	FF.DM2	AMEL	629	169	
2015	16	r		REG	2,62 ha	2,62 ha	FCHFG1	RGN		76	
2015	12	j	et i	AMEJ	4,39 ha	4,39 ha	FF.DE1	AMEL	260	260	
2016	1	j		AMEJ	1,72 ha	1,72 ha	FF.DE1	AMEL		17	
2016	4	a		AME	3,28 ha	3,28 ha	FMELP1	AMEL		92	
2016	13	a		AME	4,84 ha	4,84 ha	FF.DM2	AMEL		169	
2016	17	i		IRR	5,25 ha	5,25 ha	ICHFI2	IRR		232	
2016	18	j		AMEJ	2,35 ha	2,35 ha	FCHFE1	AMEL			
2017	3	r		REG	3,21 ha	3,21 ha	FHCHG1	RGN	469	137	
2017	3	j		AMEJ	1,76 ha	1,76 ha	FF.DE1	AMEL	48	13	
2017	9	a		AME	4,08 ha	4,08 ha	FEPCM1	AMEL	889	228	
2018	5	r		REG	3,98 ha	3,98 ha	FHCHG2	RGN	760	243	
2018	8	i		IRR	6,05 ha	6,05 ha	FHCHG1	IRR	1035	214	
2018	15	r		REG	4,32 ha	4,32 ha	FCHHG1	RGN	769	193	
2019	2	r		REG	5,60 ha	5,60 ha	FHCHM2	RGN	1042	350	
2019	14	i		IRR	5,36 ha	5,36 ha	ICHFI2	IRR	697	253	
2020	1	a		AME	1,85 ha	1,85 ha	FHCHM2	AMEL	337	78	
2020	1	j		AMEJ	1,72 ha	1,72 ha	FF.DE1	AMEL		17	
2020	5	a		AME	2,13 ha	2,13 ha	FHETM1	AMEL	294	75	
2020	7	j		AMEJ	2,88 ha	2,88 ha	FHCHE1	AMEL		14	
2020	10	a		AME	5,82 ha	5,82 ha	FHEFM2	AMEL	1187	285	
2020	12	j		AMEJ	4,39 ha	4,39 ha	FF.DE1	AMEL	0	0	
2021	6	i		IRR	4,43 ha	4,43 ha	ICHFI2	IRR	797	140	
2021	18	j		AMEJ	2,35 ha	2,35 ha	FCHFE1	AMEL		20	
2022	3	j		AMEJ	1,76 ha	1,76 ha	FF.DE1	AMEL		13	
2022	4	a		AME	3,28 ha	3,28 ha	FMELP1	AMEL		92	
2022	16	r		REG	2,62 ha	2,62 ha	FCHFG1	RGN		76	
2022	17	i		IRR	5,25 ha	5,25 ha	ICHFI2	IRR		232	
2023	3	r		REG	3,21 ha	3,21 ha	FHCHG1	RGN		137	
2023	11	a		AME	4,23 ha	4,23 ha	FCHXP1	AMEL		148	
2024	5	r		REG	3,98 ha	3,98 ha	FHCHG2	RGN		243	
2024	9	a		AME	4,08 ha	4,08 ha	FEPCM1	AMEL		228	
2024	13	a		AME	4,84 ha	4,84 ha	FF.DM2	AMEL		169	
2024	15	r		REG	4,32 ha	4,32 ha	FCHHG1	RGN		193	
2024	1	j		AMEJ	1,72 ha	1,72 ha	FF.DE1	AMEL		17	
2025	2	r		REG	5,60 ha	5,60 ha	FHCHM2	RGN		350	
2025	7	j		AMEJ	2,88 ha	2,88 ha	FHCHE1	AMEL		14	
2025	8	i		IRR	6,05 ha	6,05 ha	FHCHG1	IRR		214	
2025	12	j		AMEJ	4,39 ha	4,39 ha	FF.DE1	AMEL	0	0	
2026	14	i		IRR	5,36 ha	5,36 ha	ICHFI2	IRR		253	
2026	18	j		AMEJ	2,35 ha	2,35 ha	FCHFE1	AMEL		20	
2027	1	a		AME	1,85 ha	1,85 ha	FHCHM2	AMEL		78	
2027	3	j		AMEJ	1,76 ha	1,76 ha	FF.DE1	AMEL		13	

2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
ITTS 9 CHX 01 (ITTS 9 HET 01)	Régénération naturelle de chêne et de de hêtre, avec en mélange feuillus divers Nettoyage après coupe Nettoisement, dégagement, cloisonnements	parcelles 2r, 3r, 5r, 6i, 8i , 14i, 15r, 16r : pour renouvellement partiel et cloisonnements	18		60 000 €	E
Total					60 000 €	
soit annuellement					3 000 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES : En matière de travaux et compte tenu des techniques les plus récentes, le montant annuel de 3 000 € constitue le niveau optimal de réinvestissement en forêt pour assurer la pérennité et la qualité du capital producteur.

L'itinéraire sylvicole 15-1-CHE réactualisé qui concerne l'essence objectif prévoit la régénération naturelle avec protection pour un coût de 4910 €/ha .

L'itinéraire sylvicole 15-1-F.D réactualisé qui concerne les autres feuillus prévoit la régénération naturelle avec protection pour un coût de 1700 €/ha et

l'itinéraire sylvicole 15-1-HET réactualisé qui concerne les autres feuillus prévoit la régénération naturelle avec protection pour un coût de 1360 €/ha.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou coût	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien voirie, remise en état ponctuel	divers			24 000 €	E
Total				24 000 €	
soit annuellement				1 200 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES : L'ensemble des routes forestières sera entretenu régulièrement au gré des besoins identifiés.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien du périmètre et des limites	divers			5 000 €	
Entretien d'équipements touristiques	divers			1 000 €	
Enclos témoins chasse	parcelle 9		surveillance de l'équilibre sylvo-cynégétique	400 €	
Total				6 400 €	
soit annuellement				320 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES : Le bon état des limites et des itinéraires touristique sera assuré.

Un engrillagement sur 0,5 are dans une parcelle où se pratique la régénération naturelle permettra de suivre l'installation et la progression des semis (fourrés, etc...) et la comparaison enclos/exclos.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0,00 ha
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	0,00 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0,00 ha
	RBI : surface boisée (dans la limite de 500 ha)	0,00 ha
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	0,56 ha

COMMENTAIRES : hors sylviculture sur le long terme, il s'agit d'un arboretum en parcelle 6, plantation d'essences variées, à faible densité

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui, le cas échéant

COMMENTAIRES : Des lisières donnant sur le village ou sur des cultures sont présentes sur près de 2 kms et les actions à mener favoriseront leur structuration et leur diversification.

Nous n'avons pas connaissance d'espèces rares pouvant générer un calendrier de coupes et de travaux.

Le principe d'une constitution de trame d'arbres morts ou à cavité, la conservation de bois morts, de souches hautes, etc..., ainsi que le renouvellement par régénération naturelle, éventuellement complétée par des plantations, d'essences adaptées telles que le chêne sessile est retenu.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

COMMENTAIRES : sans objet

DOCUMENT ONF

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Paul SCHOTT

Etude de terrain et Inventaires : Mélanie POMPERMEYER et Paul SCHOTT

Cartographie : Anne BLAISON

Rédigé le 30/04/2014
par
Signé : SCHOTT Paul

Schott

Vérifié le 01/05/2015
par
Signé : DESCAMPS Christophe,
Chargé de mission à la Délégation Territoriale ONF Alsace

P.-D. R. BINDNER
Responsable service
[Signature]

Proposé le 26/05/2015
par
Signé : PIERRAT Rodolphe,
Adjoint au Délégué Territorial ONF Alsace

[Signature]

ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

1. Carte d'aménagement et des équipements
2. Carte des peuplements
3. Carte des stations
4. Carte des surfaces terrières
5. Carte des essences
6. Carte des essences objectif
7. Carte des enjeux sociaux
8. Carte des zones de protections.



**FORET COMMUNALE DE
ROPPENTZWILLER**
**CARTE D'AMENAGEMENT ET
DES EQUIPEMENTS NORD**
(80,15 ha)

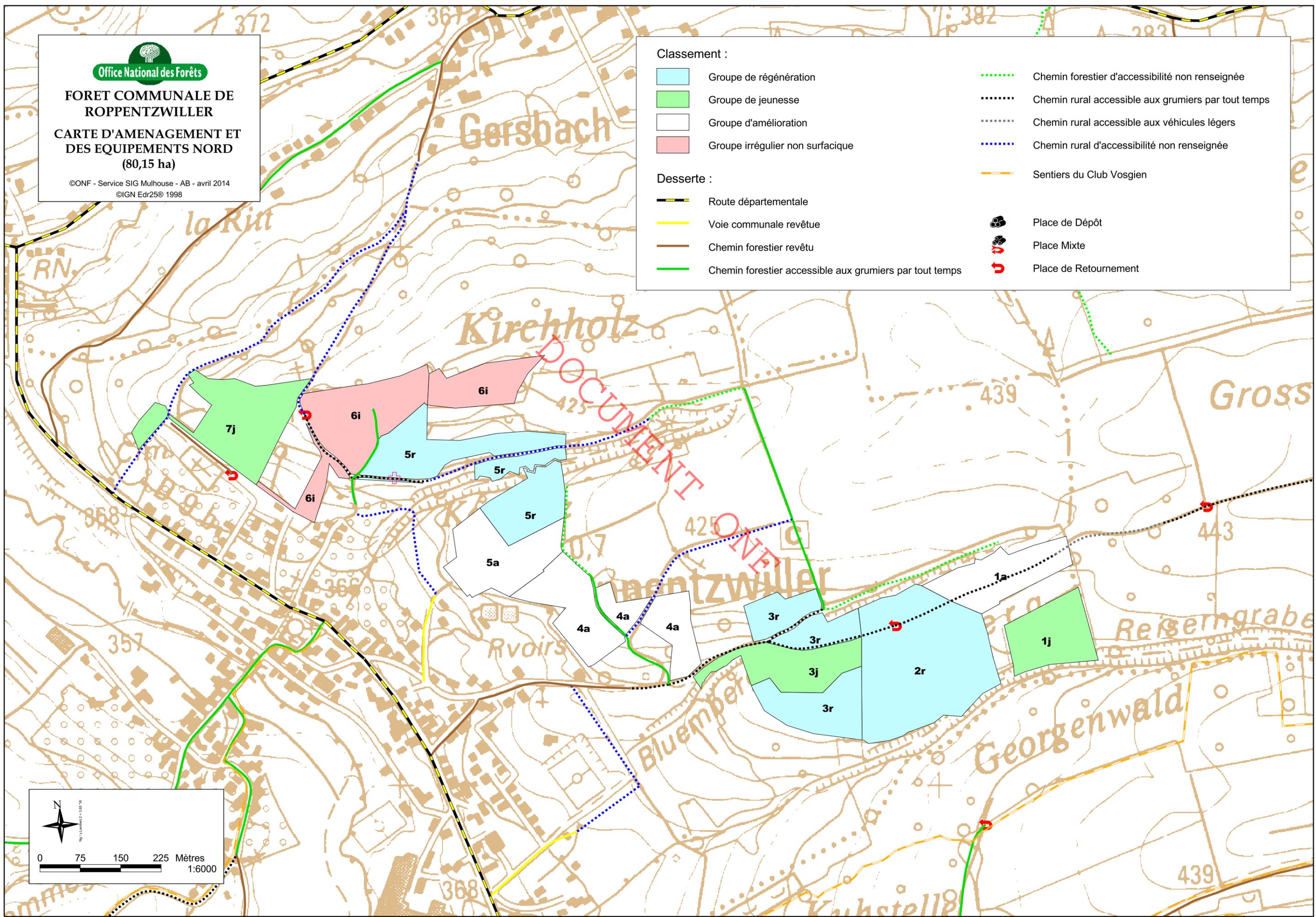
©ONF - Service SIG Mulhouse - AB - avril 2014
©IGN Edr25© 1998

Classement :

	Groupe de régénération		Chemin forestier d'accessibilité non renseignée
	Groupe de jeunesse		Chemin rural accessible aux grumiers par tout temps
	Groupe d'amélioration		Chemin rural accessible aux véhicules légers
	Groupe irrégulier non surfacique		Chemin rural d'accessibilité non renseignée

Desserte :

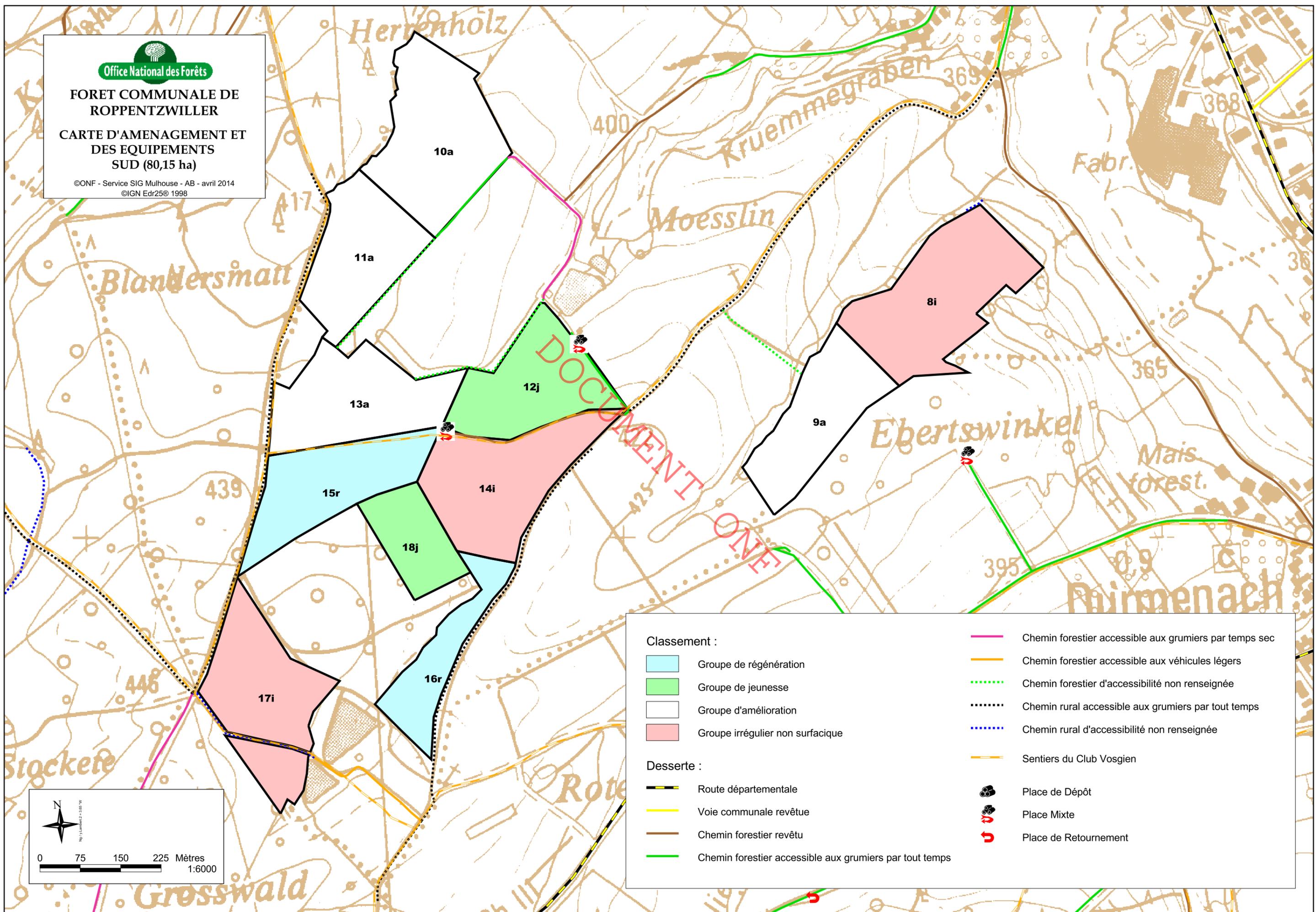
	Route départementale		Place de Dépôt
	Voie communale revêtue		Place Mixte
	Chemin forestier revêtu		Place de Retournement
	Chemin forestier accessible aux grumiers par tout temps		
			Sentiers du Club Vosgien





**FORET COMMUNALE DE
ROPPENTZWILLER**
**CARTE D'AMENAGEMENT ET
DES EQUIPEMENTS**
SUD (80,15 ha)

©ONF - Service SIG Mulhouse - AB - avril 2014
©IGN Edr25© 1998



Classement :

- Groupe de régénération
- Groupe de jeunesse
- Groupe d'amélioration
- Groupe irrégulier non surfacique

Desserte :

- Route départementale
- Voie communale revêtue
- Chemin forestier revêtu
- Chemin forestier accessible aux grumiers par tout temps

- Chemin forestier accessible aux grumiers par temps sec
- Chemin forestier accessible aux véhicules légers
- Chemin forestier d'accessibilité non renseignée
- Chemin rural accessible aux grumiers par tout temps
- Chemin rural d'accessibilité non renseignée
- Sentiers du Club Vosgien
- Place de Dépôt
- Place Mixte
- Place de Retournement



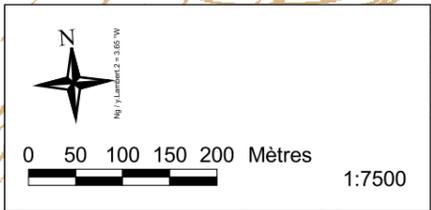
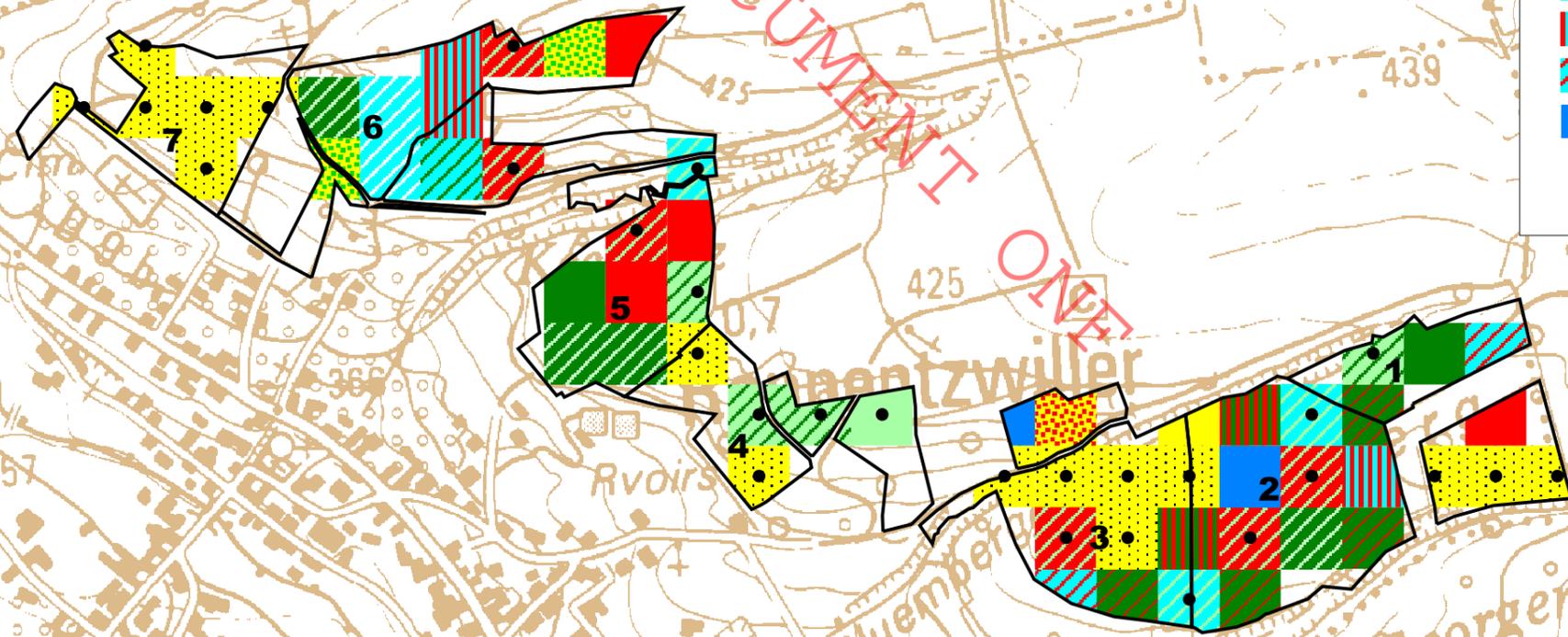


**FORET COMMUNALE DE
ROPPENTZWILLER**

**PEUPEMENTS NORD
(80,15 ha)**

© ONF - Service SIG Mulhouse - AB - avril 2014
© IGN Edr25© 1998

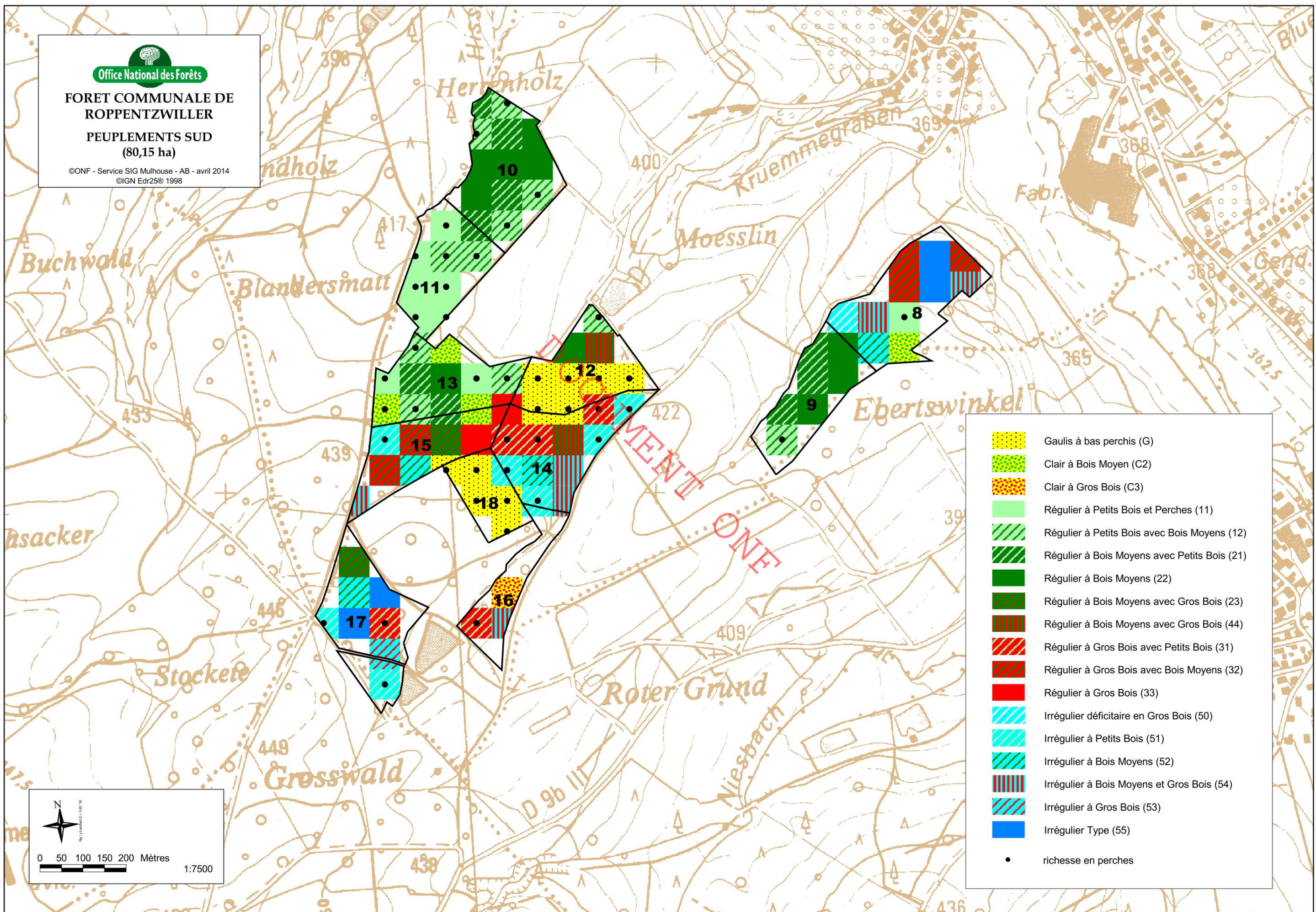
	Régénération semis à gaulis (R)
	Gaulis à bas perchis (G)
	Clair à Bois Moyen (C2)
	Clair à Gros Bois (C3)
	Régulier à Petits Bois et Perches (11)
	Régulier à Petits Bois avec Bois Moyens (12)
	Régulier à Bois Moyens avec Petits Bois (21)
	Régulier à Bois Moyens (22)
	Régulier à Bois Moyens avec Gros Bois (23)
	Régulier à Bois Moyens avec Gros Bois (44)
	Régulier à Gros Bois avec Petits Bois (31)
	Régulier à Gros Bois (33)
	Irrégulier déficitaire en Gros Bois (50)
	Irrégulier à Petits Bois (51)
	Irrégulier à Bois Moyens (52)
	Irrégulier à Bois Moyens et Gros Bois (54)
	Irrégulier à Gros Bois (53)
	Irrégulier Type (55)
	richesse en perchis





**FORET COMMUNALE DE
ROPPENTZWILLER
PEUPELEMENTS SUD
(80,15 ha)**

©ONF - Service SIG Mulhouse - AB - avril 2014
©IGN Edr25© 1998



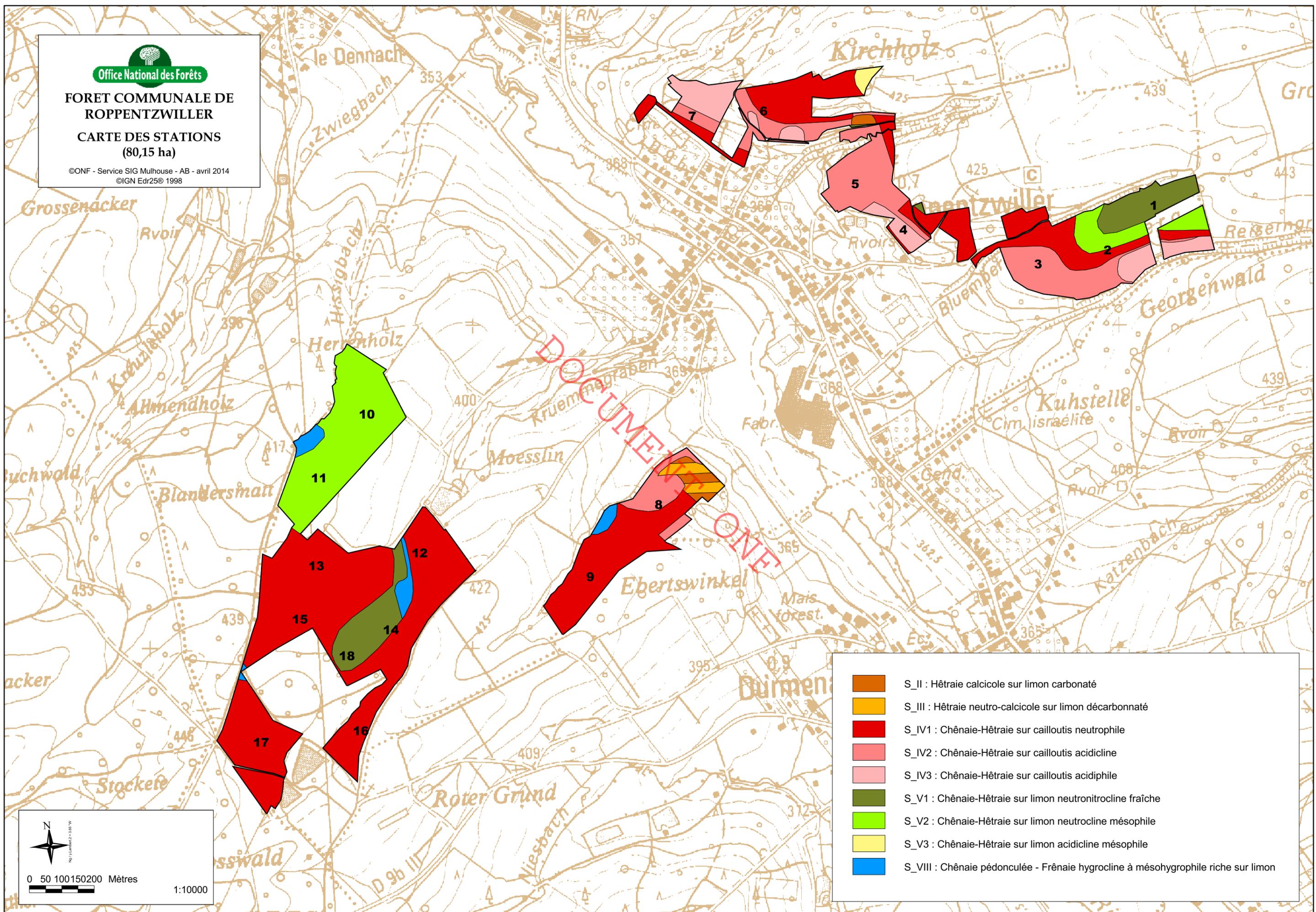
- Gaulis à bas perchis (G)
- Clair à Bois Moyen (C2)
- Clair à Gros Bois (C3)
- Régulier à Petits Bois et Perches (11)
- Régulier à Petits Bois avec Bois Moyens (12)
- Régulier à Bois Moyens avec Petits Bois (21)
- Régulier à Bois Moyens (22)
- Régulier à Bois Moyens avec Gros Bois (23)
- Régulier à Bois Moyens avec Gros Bois (44)
- Régulier à Gros Bois avec Petits Bois (31)
- Régulier à Gros Bois avec Bois Moyens (32)
- Régulier à Gros Bois (33)
- Irrégulier déficitaire en Gros Bois (50)
- Irrégulier à Petits Bois (51)
- Irrégulier à Bois Moyens (52)
- Irrégulier à Bois Moyens et Gros Bois (54)
- Irrégulier à Gros Bois (53)
- Irrégulier Type (55)
- richesse en perchis



**FORET COMMUNALE DE
ROPPENTZWILLER**

**CARTE DES STATIONS
(80,15 ha)**

© ONF - Service SIG Mulhouse - AB - avril 2014
© IGN Edr25© 1998



-  S_II : Hêtraie calcicole sur limon carbonaté
-  S_III : Hêtraie neutro-calcicole sur limon décarbonaté
-  S_IV1 : Chênaie-Hêtraie sur cailloutis neutrophile
-  S_IV2 : Chênaie-Hêtraie sur cailloutis acidiline
-  S_IV3 : Chênaie-Hêtraie sur cailloutis acidiphile
-  S_V1 : Chênaie-Hêtraie sur limon neutronitrocline fraîche
-  S_V2 : Chênaie-Hêtraie sur limon neutrocline mésophile
-  S_V3 : Chênaie-Hêtraie sur limon acidiline mésophile
-  S_VIII : Chênaie pédonculée - Frênaie hygrocline à mésohygrophile riche sur limon



0 50 100 150 200 Mètres

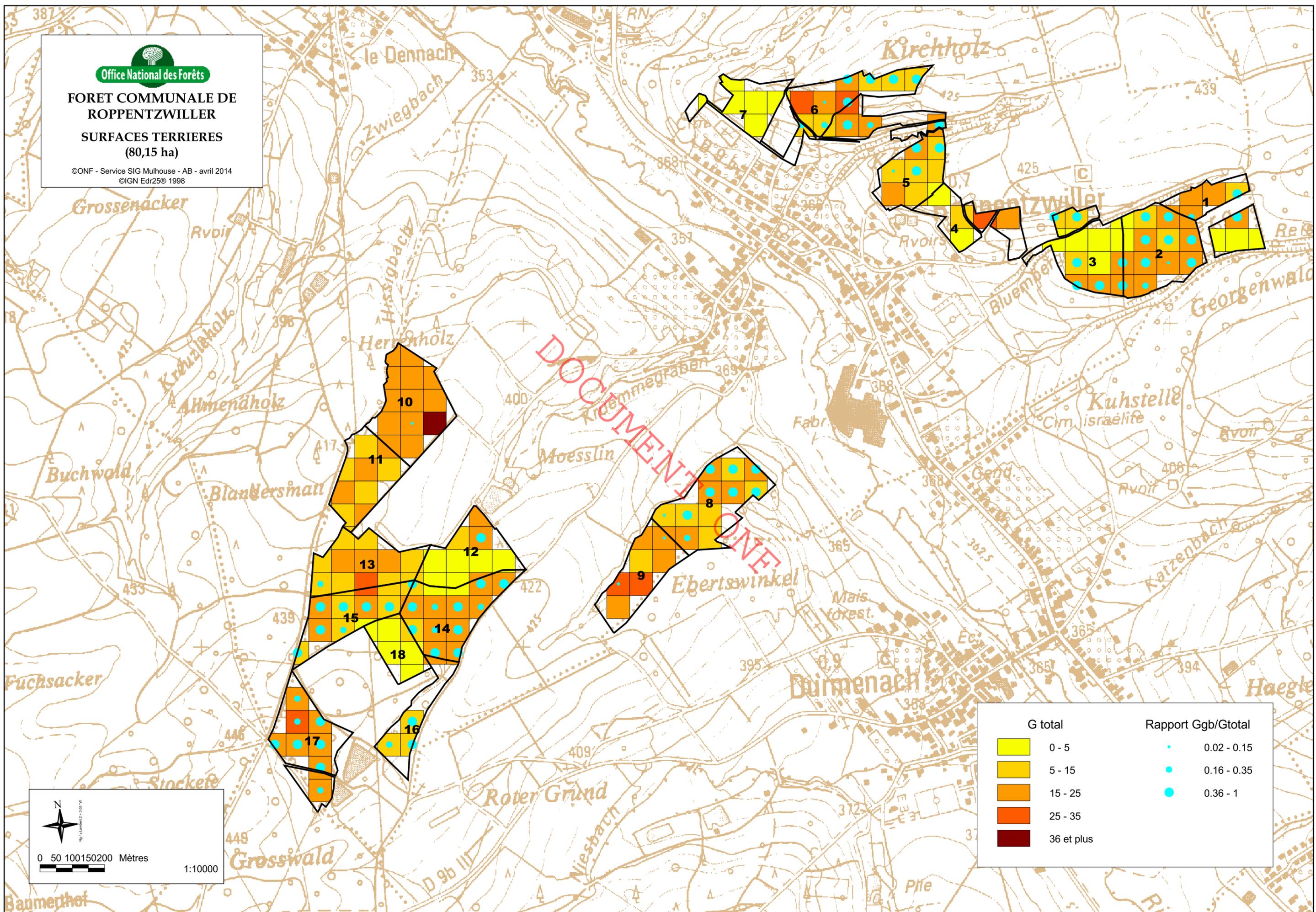
1:10000



**FORET COMMUNALE DE
ROPPENTZWILLER**

**SURFACES TERRIERES
(80,15 ha)**

©ONF - Service SIG Mulhouse - AB - avril 2014
©IGN Edr25© 1998



DOCUMENT
ONF

G total		Rapport Ggb/Gtotal	
	0 - 5		0.02 - 0.15
	5 - 15		0.16 - 0.35
	15 - 25		0.36 - 1
	25 - 35		
	36 et plus		





**FORET COMMUNALE DE
ROPPENTZWILLER**

**ESSENCES NORD
(80,15 ha)**

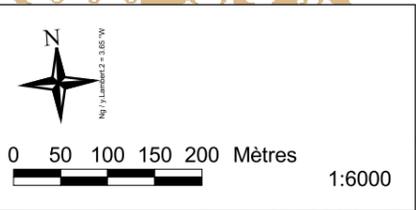
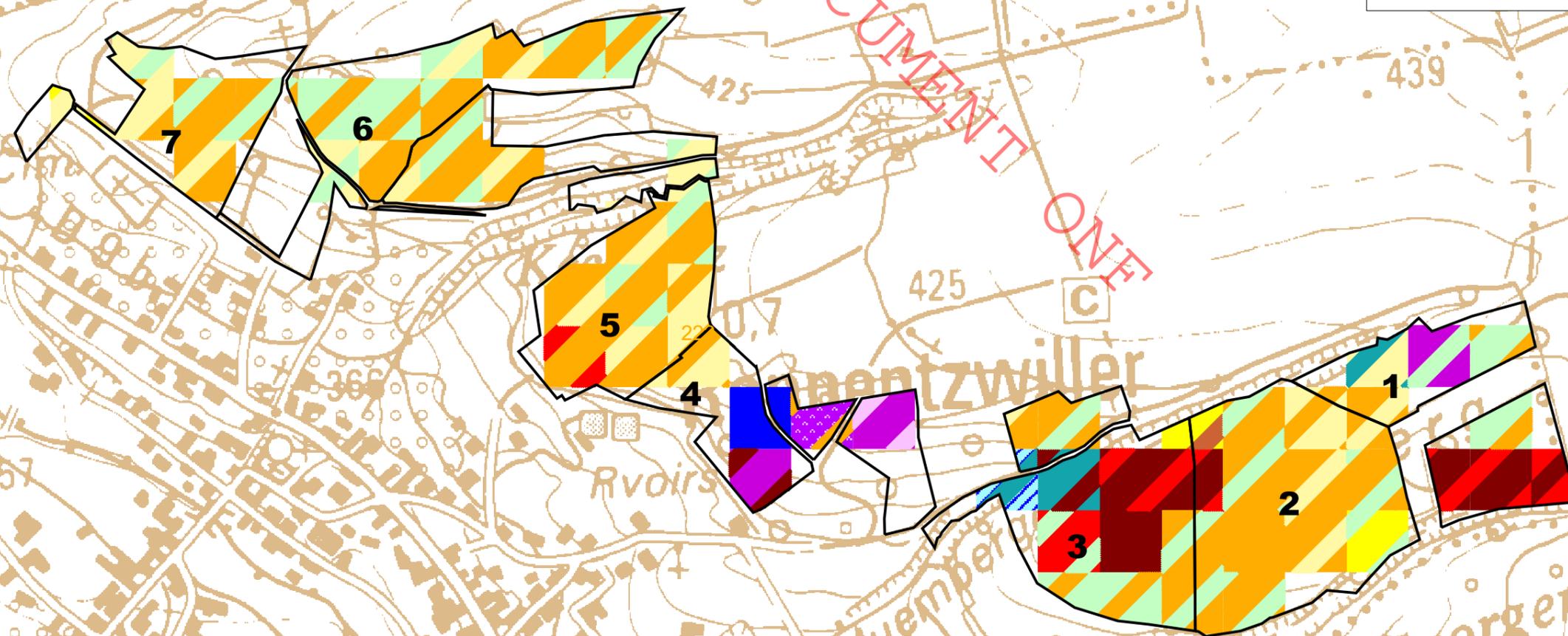
© ONF - Service SIG Mulhouse - AB - avril 2014
© IGN Edr25© 1998

Essences principales

- Aulne glutineux
- Charme
- Chêne rouge
- Chêne sessile
- Douglas
- Epicéa
- Erable sycomore
- Frêne
- Hêtre
- Merisier
- Mélèze d'Europe

Essences secondaires

- Charme
- Chêne rouge
- Chêne sessile
- Douglas
- Epicéa
- Erable sycomore
- Hêtre
- Merisier
- Robinier faux-acacia

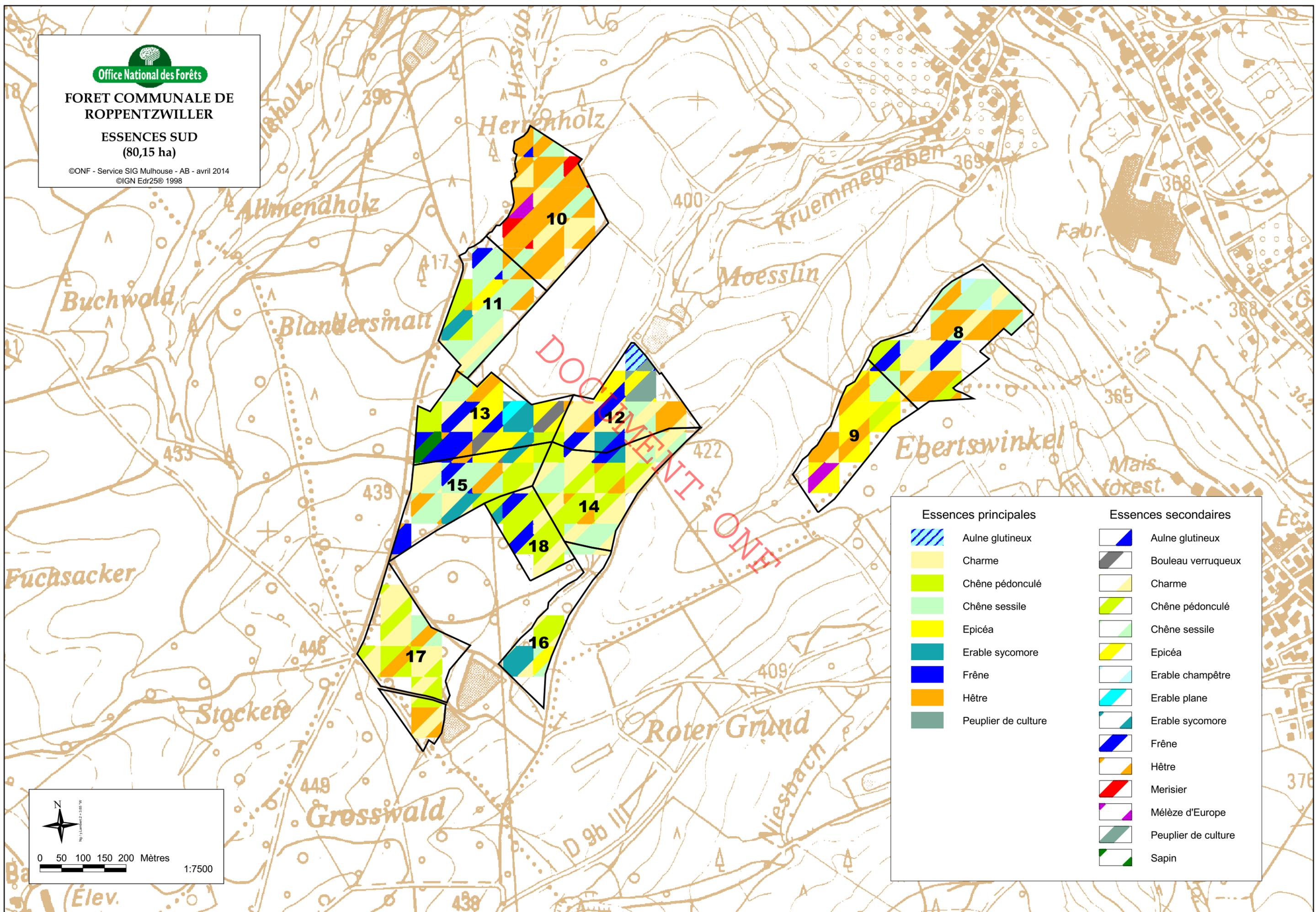




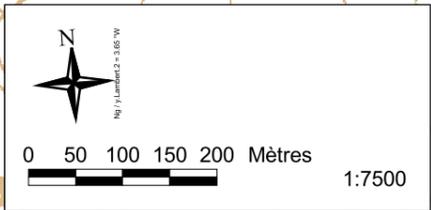
**FORET COMMUNALE DE
ROPPENTZWILLER**

**ESSENCES SUD
(80,15 ha)**

© ONF - Service SIG Mulhouse - AB - avril 2014
© IGN Edr25© 1998



Essences principales		Essences secondaires	
	Aulne glutineux		Aulne glutineux
	Charme		Bouleau verruqueux
	Chêne pédonculé		Charme
	Chêne sessile		Chêne pédonculé
	Epicéa		Chêne sessile
	Erable sycomore		Epicéa
	Frêne		Erable champêtre
	Hêtre		Erable plane
	Peuplier de culture		Erable sycomore
			Frêne
			Hêtre
			Merisier
			Mélèze d'Europe
			Peuplier de culture
			Sapin



Élev.



**FORET COMMUNALE DE
ROPPENTZWILLER**

**ESSENCES OBJECTIF
NORD (80,15 ha)**

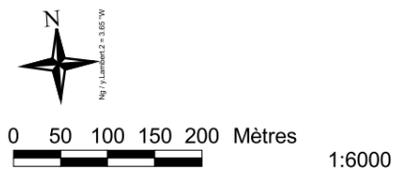
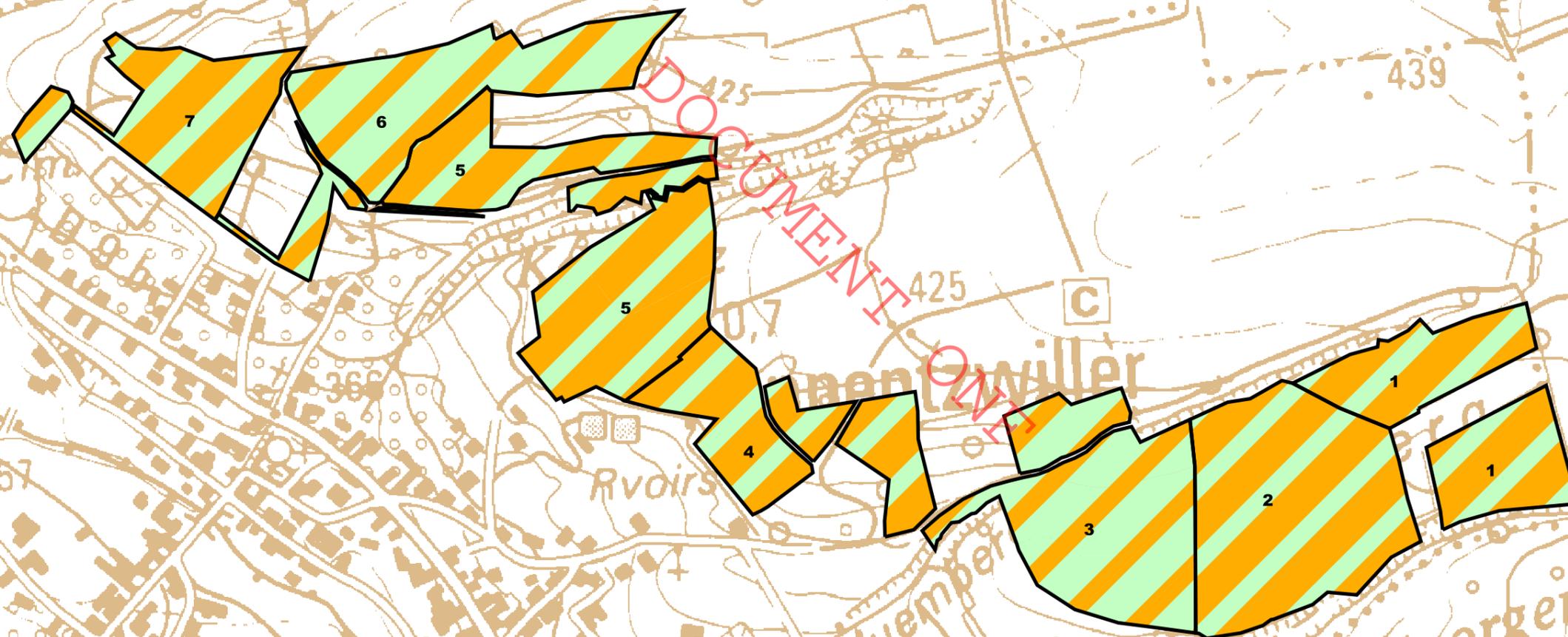
©ONF - Service SIG Mulhouse - AB - avril 2014
©IGN Edr25© 1998

Essences objectif principales

- Chêne sessile
- Hêtre

Essences objectif secondaires

- Chêne sessile
- Hêtre

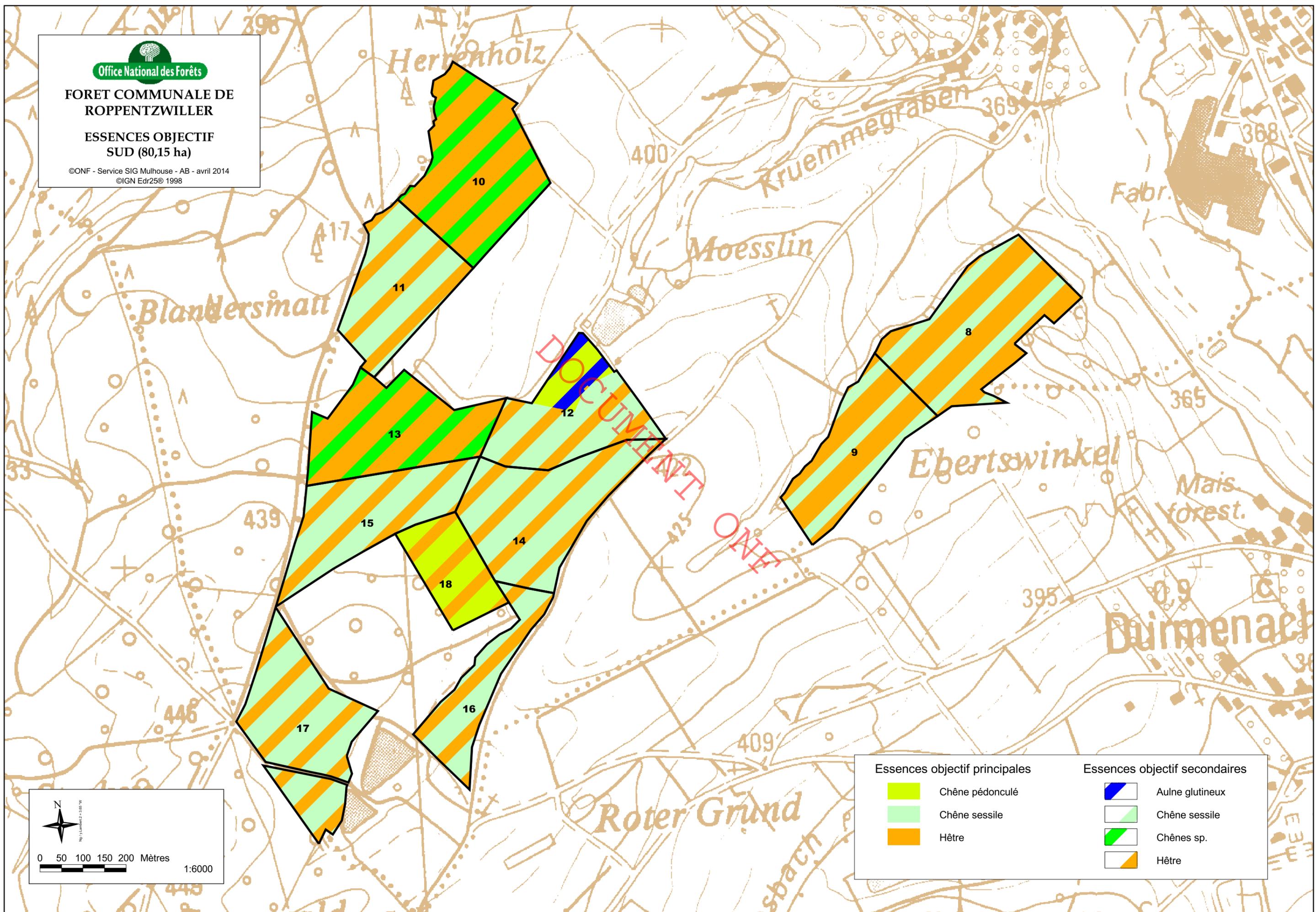




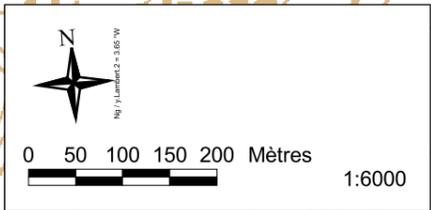
**FORET COMMUNALE DE
ROPPENTZWILLER**

**ESSENCES OBJECTIF
SUD (80,15 ha)**

©ONF - Service SIG Mulhouse - AB - avril 2014
©IGN Edr25© 1998



Essences objectif principales		Essences objectif secondaires	
	Chêne pédonculé		Aulne glutineux
	Chêne sessile		Chêne sessile
	Hêtre		Chênes sp.
			Hêtre





**FORET COMMUNALE DE
ROPPENTZWILLER**

**CARTE DES ENJEUX
SOCIAUX (80,15 ha)**

©ONF - Service SIG Mulhouse - AB - sept 2014

©IGN Edr25© 1998

